

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 15 JUILLET 2021

N° 2021-90

Le 15 juillet 2021, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis gymnase le Phare, 1 rue Paul Koepfler 90000 BELFORT, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

Adoption du budget  
supplémentaire 2021  
pour le budget principal  
et les budgets annexes  
de Grand Belfort  
Communauté  
d'Agglomération

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Arnaud MIOTTE, M. Laurent DEMESY,

**Argiésans** : M. Roger LAUQUIN, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, M. Ian BOUCARD, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlène AUTHIER, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Yves VOLA, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. Nikola JELICIC, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Bethonvilliers** : M. Alain TRITTER, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : M. Florian BOUQUET, **Chèvremont** : M. Jean-Paul MOUTARLIER, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Denney** : M. Jean-Paul MORGEN, **Dorans** : M. Daniel SCHNOEBELEN, **Eguenigue** : M. Michel MERLET, **Essert** : M. Frédéric VADOT, Mme Hafida BERREGAD, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lacollonge** : M. Michel BLANC, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-château** : M. Philippe CREPIN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Roppe** : M. Jean-François ROUSSEAU, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Valdoie** : Mme Marie-Paule MERLET, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.

M. Pascal ARRIGHI (suppléant de M. Thierry BESANÇON)  
Mme Pascale AUBERT (suppléante de M. Bernard MAUFFREY)  
M. Hervé UHL (suppléant de Mme Corinne AYMONIER)  
Mme Anne-Claude TRUONG (suppléante de M. Julien COULON)  
M. Laurent STIRNEMANN (suppléant de M. Eric GILBERT)  
M. Eric WERDENBERG (suppléant de M. Alain SALOMON)

#### Etaient absents :

Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée - mandataire : M. Joseph ILLANA  
Conseiller communautaire délégué  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président  
M. Gérald LORIDAT (Bavilliers) - mandataire : M. Bastien FAUDOT (Belfort)  
M. Loïc LAVAILL (Belfort) - mandataire : M. Tony KNEIP (Belfort)  
M. Jean-Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : M. Sébastien VIVOT (Belfort)  
Mme Marie STABILE (Belfort) - mandataire : Mme Marie-Hélène IVOL (Belfort)  
Mme Marie-Thérèse ROBERT (Belfort) - mandataire : M. Yves VOLA (Belfort)  
Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT (Belfort)  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Rachel HORLACHER (Belfort)  
M. David DIMEY (Belfort) - mandataire : M. Pierre-Jérôme COLLARD (Belfort)  
Mme Corinne CASTALDI (Belfort) - mandataire : M. Nikola JELICIC (Belfort)  
Mme Mathilde REGNAUD (Belfort) - mandataire : M. René SCHMITT (Belfort)  
Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI (Châtenois-les-forges) - mandataire : M. Florian BOUQUET  
(Châtenois-les-forges)  
M. Alain FOUSSERET (Danjoutin) - mandataire : Mme Zoé RUNDSTADLER (Belfort)  
M. Sylvain RONZANI (Larivière) - mandataire : M. Bernard GUERRE-GENTON (Lagrange)  
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
M. Jean-Pierre CNUUDE (Pérouse) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
M. Michel NARDIN (Angeot)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)

Mme Edith PETEY (Buc)  
Mme Martine PAULUZZI (Danjoutin)  
M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)  
M. Alain FIORI (Petit-croix)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)  
Mme Danièle SAILLEY (Valdoie)  
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué- suppléé(e)  
M. Bernard MAUFFREY (Andelnans) - suppléé(e)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - suppléé(e)  
M. Julien COULON (Cravanche) - suppléé(e)  
M. Eric GILBERT (Éloie) - suppléé(e)  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : Mme Evelyne CALOSPRISCO-CHAGNOT

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h20.

Direction des Finances

Références : JS/RB/CN/JMG/CM  
Code matière : 7.1

***Objet : Adoption du budget supplémentaire 2021 pour le budget principal et les budgets annexes de Grand Belfort Communauté d'Agglomération***

Le budget supplémentaire 2021 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2021, qu'il modifie en recettes comme en dépenses.

Il a pour vocation :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- de reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du budget primitif,
- d'inscrire de nouvelles opérations.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des instructions comptables M14 et M49,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'adopter** le budget supplémentaire 2021 pour le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement Les Errues de Grand Belfort communauté d'agglomération,

**d'adopter** la révision des autorisations de programme / crédits de paiement proposée,

**d'approuver** le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates.

Pour	81	
Contre	0	
Suffrages exprimés	81	
Abstentions	7	M. Gérald LORIDAT, Mme Mathilde REGNAUD, M. René SCHMITT, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT, M. Alain FOUSSERET
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 15 juillet 2021 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Affiché le : 20 juillet 2021  
Date de télétransmission : 20 juillet 2021  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20210715-lmc15928-BF-1-1

# I. Budget Principal – Budget Supplémentaire

## **1. Section de fonctionnement**

### ➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 2 893 327,91 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

### ➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 319 K€ correspondant à :

- La reprise d'une provision (voir ci-dessous).
- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service Déchets Ménagers au titre de l'exercice 2020 pour 174 K€.
- L'ajustement de crédits inscrits dans le cadre du remboursement par le SIFOU des charges du personnel mis à disposition (- 40 K) suite à la fin de la prestation.
- L'ajustement de la subvention versée par le Conseil Département 90 pour le fonctionnement du CRD suite à la notification reçue (- 29 K€).
- Une subvention de 30 K€ pour la mise à l'échelle du programme d'assainissement écologique avec le Burkina-Faso, avec Cités Unis France (voir délibération spécifique).
- Les participations de Pays de Montbéliard Agglomération et des communautés de communes des Vosges du Sud et d'Héricourt dans le cadre de la mise en place d'actions pour le développement de l'attractivité de la ceinture fortifiée Séré de Rivières pour un montant de 9 K€.

### ➤ Les provisions

Il est proposé la reprise de la provision créée en 2018 dans le cadre du contentieux lié à la redevance incitative pour un montant de 175 K€.

### ➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 651K€, dont :

- L'ajustement du flux suite à la dernière délibération votée sur la mutualisation des dépenses de personnel affectées par la ville de Belfort pour 330 K€ et pour les frais de structures pour 44 K€.
- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules des différents services lors de l'exercice 2020 pour 69 K€.
- L'attribution de subventions nouvelles pour 72 K€ (voir ci-dessous).
- La mise en place d'actions pour le développement de l'attractivité de la ceinture fortifiée Séré de Rivières en coopération avec Pays de Montbéliard Agglomération et les communautés de communes des Vosges du Sud et d'Héricourt pour un montant de 37 K€.
- L'ajustement de la contribution au SCOT et de la participation du budget principal au déficit du budget annexe du Lotissement Les Errues.

### ➤ Versement de subventions

- Soutien financier à l'Association de Préfiguration de Sociétés d'Intégration et d'Ingénierie Système (APSIIS) pour un montant de 32 042 € (voir délibération spécifique).
- Participation forfaitaire de 30 000 € pour la mise à l'échelle du programme d'assainissement écologique avec le Burkina-Faso, avec Cités Unis France (voir délibération spécifique).
- 7 500 € versé à BGE dans le cadre du partenariat Cité Lab.
- 2 500 € versé au GRANIT pour l'organisation d'un concert symphonique en partenariat avec le Festival International de musique de Besançon.

- Attribution d'une enveloppe à affecter votée lors du Budget Primitif :

Enveloppe à affecter – Enseignements supérieur : - 41 500 €

- Subvention de 40 000 € versée à l'UTBM en soutien de leurs dépenses de fonctionnement (projet Crunch Lab).
- Subvention de 1 500 € versée à l'Université de Franche-Comté pour soutenir le laboratoire FEMTO.

## **2. Section d'investissement**

- Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 599 504,80 € est inscrite en recette comme résultat d'investissement reporté (compte 001) et la somme de 3 275 136,29 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

- Recettes réelles d'investissement

Le montant des subventions d'investissement reçues est augmenté de 23 K€ suite au remboursement par Territoire Habitat d'un trop versé dans le cadre de la convention 2020 pour la prise en compte du vieillissement et de la perte d'autonomie.

- Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 2 346 K€. Les principales dépenses sont :

- La prise en compte des crédits non-consommés de 2020 dans le cadre des AP-CP (voir ci-dessous) pour un montant de 2 021 K€.
- L'acquisition pour 200 K€ du bâtiment abritant l'école de musique de Châtenois-les-Forges.
- Le versement de subventions pour 50 K€ (voir ci-dessous).
- La reprise des crédits (28 K€) initialement prévus pour des études et des travaux de valorisation de la ceinture fortifiée transférées en fonctionnement (cf. ci-dessus).

- Versement de subventions d'investissement

Une subvention de 50 K€ à l'ESTA pour le projet de création d'un Learning Lab.

## **3. Opérations d'ordre**

Une somme de 4 413 K€ est inscrite en dépenses et en recettes d'ordre de la section d'investissement.

Il s'agit d'opérations de régularisation d'imputation budgétaire de plusieurs opérations d'aménagement confiés à la SODEB.

Il s'agit d'opérations neutres qui s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable. Ces écritures seront amorties à compter de 2022 pour une durée de 30 ans.

#### 4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	23 850,00 €
Recettes d'ordre	4 413 001,00 €
résultat d'investissement reporté 2020	599 504,80 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 275 136,29 €
Restes à réaliser	6 766 114,34 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	2 561 073,91 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>17 638 680,34 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	2 346 745,85 €
Dépenses d'ordre	4 413 001,00 €
Restes à réaliser	10 640 755,43 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>17 400 502,28 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>-238 178,06 €</b>

Ces inscriptions permettent de réduire l'emprunt prévu lors du budget primitif 2021 de 238 178,06 €.

## II. Révision des Autorisations de Programme / Crédit de Paiement

Après constatation des réalisations de crédits lors du Compte Administratif 2020, il convient de procéder à des ajustements de crédits de paiement de chaque opération en affectant les crédits non-consommés de 2020 sur le ou les exercices suivants.

### Programme : FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	2020	2021
Voté antérieur	5 906 066,00 €	3 455 017,39 €	2 451 048,61 €	0,00 €
		Réalisé 2020	880 926,25 €	
		non consommé 2020	1 570 122,36 €	

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	2021
Voté antérieur	5 906 066,00 €	3 455 017,39 €	0,00 €
Réalisation 2020		880 926,25 €	
reprise non consommé 2020			1 570 122,36 €
<b>TOTAL APRES PROPOSITION</b>	<b>5 906 066,00 €</b>	<b>4 335 943,64 €</b>	<b>1 570 122,36 €</b>

### Programme : PLH 2016 - 2021

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	2020	2021
Voté antérieur	2 404 953,33 €	1 053 032,26 €	913 021,07 €	438 900,00 €
		Réalisé 2020	461 277,58 €	
		non consommé 2020	451 743,49 €	

AP	Montant AP	échéancier des crédits de paiement	
		exercice ant.	2021
Voté antérieur	2 404 953,33 €	1 053 032,26 €	438 900,00 €
Réalisation 2020		461 277,58 €	
reprise non consommé 2020			451 743,49 €
<b>TOTAL APRES PROPOSITION</b>	<b>2 404 953,33 €</b>	<b>1 514 309,84 €</b>	<b>890 643,49 €</b>

Ces nouveaux crédits de paiement sont répartis de la façon suivante :

Autorisation de programme initiale		Crédits de paiement				
		Réalisé antérieur	Réalisé 2020	Non consommé 2020	CP voté au BP 2021	Nouveau CP 2021
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	240 200,00 €	104 800,00 €	70 000,00	65 400,00	0,00	65 400,00
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	200 000,00 €	60 000,00 €	140 000,00	0,00	0,00	0,00
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	128 257,55 €	54 722,48 €	23 633,58	44 901,49	5 000,00	49 901,49
4.3 Réhabilitation parc privé	315 019,00 €	105 019,00 €	31 847,00	68 153,00	110 000,00	178 153,00
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	387 000,00 €	15 714,00 €	14 597,00	156 689,00	200 000,00	356 689,00
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	36 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00
4.7 Rééquilibrer la production de logement social	168 300,00 €	92 500,00 €	19 900,00	25 500,00	30 400,00	55 900,00
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	359 600,00 €	254 200,00 €	79 300,00	12 600,00	13 500,00	26 100,00
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	570 576,78 €	354 076,78 €	70 000,00	66 500,00	80 000,00	146 500,00
	<b>2 404 953,33 €</b>	<b>1 053 032,26 €</b>	<b>461 277,58 €</b>	<b>451 743,49 €</b>	<b>438 900,00 €</b>	<b>890 643,49 €</b>



### III. Budget Annexe de l'Eau – Budget Supplémentaire

#### 1. Section de fonctionnement

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 2 273 898,07 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 36 K€ correspondant à l'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service lors de l'exercice 2020.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

En prévision du remboursement anticipé de certains emprunts, il est proposé d'inscrire la somme de 120 K€ pour le traitement financier de ces opérations.

#### 2. Section d'investissement

➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 288 295,81 € est inscrite en dépense comme déficit d'investissement reporté (compte 001). La somme de 150 € est inscrite au compte 1064 pour constater les plus-values nettes de cession et la somme de 1 475 504,43 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

➤ Recettes réelles d'investissement

Aucune modification

➤ Dépenses réelles d'investissement

Avec les marges dégagées au compte administratif 2020, résultant des conditions exceptionnelles de gestion rencontrées en 2020, il est proposé d'inscrire la somme de 1 890 000 € pour procéder à un remboursement anticipé de certains emprunts.

#### 3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	36 101,93 €
Résultat de fonctionnement reporté 2020	2 273 898,07 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>2 310 000,00 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	120 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>120 000,00 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>2 190 000,00 €</b>
Recettes réajustées ou nouvelles	
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 475 654,43 €
Restes à réaliser	378 519,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	2 190 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 044 173,43 €</b>

Dépenses réajustées ou nouvelles	
Optimisation de la dette	1 890 000,00 €
Restes à réaliser	565 877,62 €
Déficit d'investissement reporté 2020	1 288 295,81 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 744 173,43 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>-300 000,00 €</b>

Compte tenu de ce qui précède, le budget supplémentaire enregistre une diminution de l'emprunt prévisionnel 2021 de 300 000 €.

#### **IV. Budget Annexe de l'Assainissement – Budget Supplémentaire**

##### **1. Section de fonctionnement**

###### ➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 347 380,80 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

###### ➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 134K€ correspondant à :

- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service lors de l'exercice 2020 pour 128 K€.
- L'augmentation du montant perçu au titre du Certificat d'Economie d'Energie pour 6 K€.

###### ➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 50 K€ et correspondent à :

- Des prestations de révision pour une machine (décanteuse) pour un montant de 38 K€.
- Le versement d'une subvention de 12 K€ à Hope 87 dans le cadre du programme d'assainissement écologique au Burkina Faso (voir délibération spécifique).

##### **2. Section d'investissement**

###### ➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 229 850,72 € est inscrite en recette comme résultat d'investissement reporté (compte 001).

###### ➤ Recettes réelles d'investissement

Aucune modification

###### ➤ Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

### 3. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	134 716,40 €
Résultat de fonctionnement reporté 2020	1 347 380,80 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 482 097,20 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	
Charges à caractère général	38 000,00 €
Charges exceptionnelles	12 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>1 432 097,20 €</b>
Recettes réajustées ou nouvelles	
Résultat d'investissement reporté 2020	1 229 850,72 €
Restes à réaliser	249 686,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	1 432 097,20 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>2 911 633,92 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	
Restes à réaliser	1 403 331,05 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 403 331,05 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>-1 508 302,87 €</b>

Ces inscriptions portent l'emprunt prévisionnel 2021 à 2 116 K € en diminution de 1 508 302,87 € par rapport au Budget Primitif.

## V. Budget Annexe du Lotissement Les Errues – Budget Supplémentaire

### 1. Section de fonctionnement

- Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 5 019,39 € est inscrite en déficit de fonctionnement reporté (compte 002 en dépense).

- Dépenses réelles de fonctionnement

Aucune modification

- Recettes réelles de fonctionnement

Le déficit constaté est pris en charge par une recette du même montant en provenance du Budget Principal (recette au chapitre 75).

### 2. Section d'investissement

- Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 82 259,82 € est inscrite en résultat d'investissement reporté (compte 001 en dépense).

- Recettes réelles d'investissement

Tout comme pour la section de fonctionnement, ce déficit est pris en charge par une recette du même montant en provenance du Budget Principal (recette au chapitre 16).

- Dépenses réelles d'investissement

Aucune modification

### 3. Equilibre des sections

Prise en charge du déficit par le Budget Principal	5 019,39 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>5 019,39 €</b>
Déficit de fonctionnement reporté	5 019,39 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 019,39 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
Prise en charge du déficit par le Budget Principal	82 259,82 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>82 259,82 €</b>
Déficit d'investissement reporté	82 259,82 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>82 259,82 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>0,00 €</b>